



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE POLAIRE FRANÇAISE

« ÉQUILIBRER LES EXTRÊMES
À L'HORIZON 2030 »

JUIN 2026

La France, les pôles, la cryosphère, ou comment « équilibrer les extrêmes »

À la demande du Président de la République, j'avais piloté au printemps 2022 la rédaction et la publication de la première *Stratégie polaire française*. Celle-ci s'appuyait notamment sur la feuille de route arctique proposée par l'un de mes prédécesseurs au poste d'Ambassadeur pour les pôles, Michel Rocard, mais également sur une consultation interministérielle, une implication inédite du monde de la recherche et de la société civile. En traitant ainsi pour la première fois à l'échelle internationale le sujet polaire à travers les deux extrémités Nord et Sud, Arctique et Antarctique, notre pays s'était distingué, incitant depuis d'autres pays à produire leurs propres stratégies polaires.

De la même manière, l'organisation à l'automne 2023 du *One Polar Summit* à Paris, au Muséum national d'histoire naturelle, avait permis au Président de la République et à un certain nombre de ses homologues présents d'adresser, en traitant la question de la cryosphère, les sujets de deux calottes glaciaires arctique et antarctique mais également celui des quelques 200.000 glaciers à travers le monde.

Nombre des engagements énoncés lors de ce sommet polaire furent tenus, à commencer par le vote massif des états membres des Nations Unies pour décider d'une ambitieuse Décennie d'action des sciences de la cryosphère (2025-2034). Lancée par le Président de la République lors de la 3^{ème} Conférence Océan des Nations le 8 juin 2025 à Nice, avec le Président du Tadjikistan et de la Directrice générale de l'UNESCO, elle est aujourd'hui portée par l'UNESCO et inclura la 5^{ème} Année internationale polaire (2032-2033).

Les récents développements liés aux tensions en Arctique, tant du fait de la Russie et de l'arrêt de toute coopération avec ce pays, que de la position américaine concernant le statut du Groenland, nous ont conduit à actualiser notre Stratégie polaire en ce début d'année 2026. S'ajoutant aux effets de plus en plus documentés du dérèglement climatique et de ses conséquences sur la cryosphère, ce dérèglement géopolitique qui pourrait un jour s'appliquer en Antarctique justifie pleinement le travail de révision stratégique effectué aujourd'hui par le Gouvernement et de nombreux experts. Je tiens à les en remercier comme les ministres concernés et évidemment le Président de la République qui porte au-delà de nos frontières la voix d'une France polaire forte et soucieuse d'équilibre.

Olivier Poivre d'Arvor,

Ambassadeur de France pour l'Océan et les pôles, Envoyé spécial du Président de la République

Juin 2026

Cette version actualisée de la stratégie polaire française a été pilotée par Charles Tellier, mon adjoint, que je remercie tout particulièrement.

Sommaire

Une stratégie polaire actualisée pour 2026-2030	4
Contexte et justification de l'actualisation	7
L'Arctique a connu des évolutions géopolitiques majeures depuis 2022	7
L'accentuation des défis climatiques et environnementaux et leurs impacts	11
Des opportunités stratégiques nouvelles pour la France.....	17
Analyse à mi-parcours de la stratégie polaire française 2022-2030	18
Une vision stratégique intégrée pour 2026-2030.....	24
Objectifs généraux.....	24
Principes directeurs	25
Piliers opérationnels	25
Gouvernance et coordination institutionnelle	31
Conclusion et synthèse	32
Documents de référence.....	34

Une stratégie polaire actualisée pour 2026-2030

« Equilibrer les extrêmes » à l'ère des rivalités de puissance

Après trois ans de mise en œuvre et d'avancées mesurables à l'échelle nationale et internationale, la première Stratégie polaire française, publiée en avril 2022 et rapidement rattrapée par l'actualité géopolitique, ouvre aujourd'hui, à la demande du Président de la République, un nouvel et important chapitre. La raison principale tient à la fin brutale de « l'exceptionnalisme arctique » qui avait prévalu aux lendemains de la guerre froide. À la suite de la chute du Mur de Berlin et de l'éclatement de l'URSS, une coopération multilatérale singulière s'était en effet développée avec une Fédération de Russie participante active et engagée du Conseil de l'Arctique, un forum de dialogue et de coopération non militaire sur les enjeux environnementaux et socio-économiques de la région créée en 1996 entre les huit puissances riveraines des régions arctiques et circumpolaires¹.

Ce forum a perdu une très grande part de sa dynamique depuis février 2022. Alors que la Russie présidait le Conseil de l'Arctique, elle a brutalement choisi d'envahir l'Ukraine et de lancer une guerre sans fin aux frontières de l'Europe. La coopération internationale autour de l'Arctique en a été fortement altérée, au profit d'une alliance stratégique, militaire et économique régionale renforcée entre la Russie et la Chine.

Par ailleurs, les récentes déclarations d'intention des Etats-Unis sur le Groenland ou sur le Canada témoignent de l'accentuation des rivalités stratégiques autour de l'Arctique.

Ce retour des tensions et des menaces « hybrides » en Arctique impose donc de facto d'intégrer de manière beaucoup plus centrale la question géopolitique et de défense dans la Stratégie polaire française, sept des huit États riverains étant désormais membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dont parmi eux cinq nations européennes.

La sécurité dans l'Arctique est cruciale pour la sécurité internationale, celle de l'Europe et donc de la France et impose de trouver de nouvelles manières de la garantir. L'approche prédatrice d'un certain nombre d'États est évidemment reliée au développement d'un

¹ Cette enceinte comprend les pays ayant des territoires au-delà du cercle polaire : la Russie, les États-Unis, le Canada et les cinq pays nordiques, Norvège, Finlande, Suède, Danemark (au titre du Groenland) et l'Islande.

Eldorado arctique constitué par l'extraction de minerais critiques et de terres rares comme celle, exponentielle, des énergies fossiles, mais également à la perspective d'une exploitation profitable à moyen-terme du passage du Nord-Est que la Russie considère comme relevant de sa souveraineté. Autant d'éléments qui font ainsi du plus petit océan de la planète bleue l'un des terrains de compétition stratégique parmi les plus importants et disputés.

Ces nouvelles réalités géopolitiques affectent également de manière significative une coopération scientifique internationale déjà fortement impactée par l'arrêt quasi-total des échanges avec les chercheurs russes en conséquence de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine : un tiers de l'espace arctique est désormais inaccessible aux Occidentaux. La crise se double également d'une censure d'un grand nombre de programmes de recherche aux États-Unis sur le changement climatique et du retrait américain d'organisations multilatérales comme la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'autres acteurs du système des Nations Unies. Alors que les effets dramatiques du dérèglement climatique ne font que s'accélérer en Arctique, cette région connaît donc une « multi-crise majeure de coopération » : sécurité, stratégie, gouvernance, climat, recherche scientifique, échanges économiques, liberté de la navigation. Cette crise inédite de coopération, si elle s'aggravait, pourrait conduire à une confrontation sur le terrain et à des conséquences graves pour la stabilité du monde, les populations locales et l'environnement naturel.

En tant que membre observateur du Conseil de l'Arctique depuis 2000, la France rappelle ainsi à cet égard son attachement à la participation pleine et entière des populations autochtones des régions arctiques dans les décisions impliquant ces territoires, car ils sont les premiers touchés par les risques de modifications irréversibles de l'environnement et des écosystèmes et évidemment, comme au Groenland, par des menaces inacceptables d'atteintes à leur souveraineté.

La France, membre de l'Union européenne et de l'OTAN et, tient à souligner son attachement renouvelé au Conseil de l'Arctique, qui doit s'appuyer pleinement sur l'ensemble des pays observateurs de cette organisation, nations européennes ou autres : Chine, Inde, Japon, Corée du Sud et Singapour, ainsi que l'Union Européenne, invitée permanente.

Un certain nombre de signaux apparaissent également dans l'autre pôle. L'Antarctique est certes préservée par un Traité ambitieux privilégiant la paix, la coopération scientifique et l'absence d'activités extractives – c'est-à-dire l'exact contraire de ce qui se passe aujourd'hui en Arctique. Mais l'Antarctique pourrait devenir dans la décennie à venir la prochaine perspective stratégique des grandes puissances que sont les États-Unis, la Chine et la Russie. Ces trois pays détiennent en effet près de 20% des bases permanentes de recherches en

Antarctique et pourraient se projeter d'ici 2048² dans une révision du Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement antarctique. Ils le feraient alors dans une approche où l'exploitation des ressources considérables du Continent blanc pourrait clairement prendre le dessus sur leur protection.

Enfin, les risques, documentés de plus en plus précisément, d'effondrement de la cryosphère dans son ensemble (pôles et glaciers de montagne) doivent attirer l'attention de la communauté internationale sur la fonte des glaces, son impact sur la montée du niveau de la mer, les effets sur la sécurité et l'intégrité des territoires et des populations, les écosystèmes, sur les systèmes alimentaires, sur l'économie, la santé publique et les sociétés.

Les trois premières années de mise en œuvre d'une Stratégie polaire française considérée par nombre de partenaires étrangers comme exemplaire par sa vision holistique, ont été fructueuses, du fait d'un engagement politique porté par le Président de la République et d'un effort permanent pour avancer sur les engagements pris. Cette actualisation s'appuie donc sur une analyse lucide des succès mais aussi des priorités à poursuivre pour la pleine mise en œuvre de cette stratégie. À l'aune des enjeux des régions polaires et glaciaires, elles devront s'appuyer sur une programmation budgétaire priorisée et interministérielle.

Parallèlement, des documents stratégiques de grande qualité d'analyse et de propositions ont été publiés dans le premier semestre 2025 émanant du ministère des Armées ainsi que par le Centre National pour la Recherche Scientifique³ (CNRS). Pour la première fois dans l'histoire polaire française, toutes les planètes sont ainsi alignées autour d'une Stratégie polaire intégrée, prenant en compte aussi bien l'analyse stratégique et l'engagement militaire que la recherche et la protection des milieux polaires. Une fois ces paramètres nouveaux explicités et ces contributions intégrées, il devient possible de proposer une version amendée et priorisée de la Stratégie polaire française. Tout en conservant l'horizon temporel de 2030, en raison de l'imprévisibilité des scénarios arctiques, cette stratégie pense un certain nombre de sujets à une échéance 2040 qui permet d'articuler le temps court de l'action diplomatique et celui plus long de la recherche.

² La France réaffirme sa position claire et constante que ni le Traité sur l'Antarctique, ni son protocole relatif à la protection de l'environnement (Protocole de Madrid), n'ont de date d'expiration. Les textes prévoient, s'agissant du Protocole, une possible révision à partir de 2048 si les conditions, relativement strictes, étaient réunies.

³ L'Agence de programme Climat Biodiversité, Société Durable (CBSD) ayant donné mandat au CNRS/INSU.

Contexte et justification de l'actualisation

Une mise à jour rendue nécessaire par les évolutions récentes

- L'invasion russe en Ukraine a modifié l'équilibre stratégique en Arctique.
- 7 des 8 Etats riverains de l'océan Arctique sont désormais membres de l'OTAN
- La compétition stratégique sur les hydrocarbures et les minerais s'intensifie.
- Le réchauffement rapide du climat accentue la pression sur les écosystèmes et les transformations des pôles ont en retour des impacts majeurs sur le climat et les territoires côtiers partout dans le monde.

L'Arctique a connu des évolutions géopolitiques majeures depuis 2022

Le bouleversement des équilibres régionaux survenu avec l'invasion russe en Ukraine a entraîné un basculement stratégique

La décision de la Russie le 24 février 2022 de déclencher l'invasion à grande échelle de l'Ukraine a radicalement transformé le paysage stratégique de l'Arctique européen. Avec cette agression, la Russie a renversé les équilibres régionaux et mis fin à l'ordre stratégique qui prévalait en Europe depuis la fin de la Guerre froide. Cette rupture a également marqué la fin de « l'exception arctique », c'est-à-dire d'un espace jusqu'alors préservé des tensions géopolitiques majeures. Loin de se centrer exclusivement sur l'Ukraine, l'agression russe a détruit les fondements de l'organisation du continent, et avec eux le cadre de coopération spécifique qui prévalait dans le Grand Nord depuis 1996.

En y projetant ses actions hostiles, la Russie a transformé l'Arctique en un espace de confrontation hybride où se combinent stratégies de puissance, pressions économiques, désinformation, sanctions, déploiement de flottes fantômes et sabotage d'infrastructures critiques sous-marines. Ce basculement stratégique implique pour la France de repenser la région arctique non plus comme un lieu préservé permettant une coopération scientifique et climatique, mais comme un espace stratégique contesté.

Depuis 2022, la Russie a procédé à une militarisation accélérée de l'ensemble du front arctique, qui lui est essentielle pour projeter une capacité de déni d'accès et menacer directement les lignes de communication stratégiques de l'OTAN dans l'Atlantique Nord. La Russie a perdu une part importante de sa liberté d'action en mer Baltique et ne conserve quasiment que le Grand Nord, de Mourmansk à Vladivostok, pour permettre le déploiement de sa marine de guerre vers le reste du monde. Associant la Chine, la Russie assure par ailleurs un contrôle quasi-exclusif de ce qu'elle appelle la Route Maritime du Nord (RMN), où elle développe des capacités asymétriques utilisées dans ses stratégies hybrides à l'encontre des Alliés.

S'agissant de la gouvernance de la région, la Russie a, en 2023, modifié ses doctrines officielles, affirmant désormais qu'elle ne considère plus l'Arctique comme une zone de coopération économique, scientifique ou culturelle, et retirant de ses documents stratégiques toute référence à la coopération multilatérale dans les enceintes régionales. Le modèle de gouvernance stable et équilibré est donc durablement fragilisé par la tension politique induite par la guerre d'agression russe.

L'activité diplomatique du Conseil de l'Arctique est ainsi paralysée depuis la suspension de ses travaux par les 7 autres membres en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui présidait alors l'organisation (mai 2021-mai 2023). Les réunions des six groupes de travail scientifique, interrompues en 2022, ont été progressivement relancées au format virtuel début 2024 sous présidence norvégienne (2023-2025). Les présidences norvégienne (2023-2025) et danoise (2025-27) ont néanmoins préservé le caractère non militaire et coopératif du Conseil, en privilégiant la continuité des projets scientifiques et environnementaux initiés avant février 2022.

Devant cette remise en cause des équilibres stratégiques continentaux et les menaces russes toujours plus précises, la Finlande et la Suède, précédemment neutres, ont pris la décision de rejoindre l'OTAN, accentuant l'isolement diplomatique de la Russie au sein du Conseil de l'Arctique. 7 des 8 Etats arctiques sont désormais membres de l'OTAN.

Cette politisation accrue, conjuguée aux possibilités d'exploitation renforcées offertes par la précipitation des effets du changement climatique, a conduit à une désinhibition des rapports de force et à une recomposition des alliances régionales. Elle s'illustre par les coopérations militaires et technologiques renforcées entre la Russie et la Chine, notamment autour de la militarisation du passage du Nord-Est et du contrôle des infrastructures énergétiques arctiques.

Le discours américain replaçant l'exploitation en minerais critiques du Groenland dans le registre de la souveraineté nationale atteste également de ce basculement, tout comme le rattachement du Groenland du Commandement européen (EUCOM) au Commandement du Nord (NORTHCOM). Les orientations stratégiques contenues dans les documents

programmatiques américains, tels que la « National Defense Strategy », confirment cette tendance vers une approche unilatérale de l'exploitation de l'Arctique, privilégiant la logique de puissance au détriment des cadres multilatéraux comme le Conseil de l'Arctique.

Enfin, les exercices navals conjoints sino-russes en mer de Béring témoignent de la convergence stratégique des deux puissances dans l'Arctique, tandis que leur blocage répété de toute initiative de création d'aires marines protégées en Antarctique illustre une logique extractiviste globale — hydrocarbures au Nord, ressources halieutiques au Sud — qui remet en cause le consensus historique sur la préservation des pôles.

Dans ce contexte de durcissement des rapports de force et de remise en cause des cadres multilatéraux de gouvernance des espaces polaires, la permanence de la présence française dans les îles subantarctiques et en Antarctique revêt une dimension stratégique accrue. Elle constitue un levier essentiel pour préserver les intérêts scientifiques, environnementaux et de souveraineté de la France, garantir sa capacité d'influence au sein des enceintes internationales compétentes et contribuer au maintien d'un ordre fondé sur le droit et la coopération dans des régions désormais pleinement inscrites dans les dynamiques géopolitiques globales.

La compétition stratégique entre Etats-Unis, Russie et Chine conduit à une course pour le contrôle des ressources polaires

Le contrôle des zones de production des minerais critiques est devenu un axe majeur de compétition géoéconomique et technologique, notamment entre Etats-Unis et Chine. Les richesses du sous-sol en Arctique – même si le sol gelé rend difficile tout forage pour les en extraire – vont faire de la région un nouveau théâtre de rivalités stratégiques pour l'accès et la maîtrise des ressources. Les terres arctiques – où l'exploitation est techniquement plus accessible qu'en Antarctique, du fait d'une couche de glace moins épaisse – recèlerait près de 13% des réserves mondiales potentielles de pétrole et de 30% de celle de gaz naturel. Mais toute exploitation reste risquée : marées noires difficiles à contenir du fait de l'éloignement des zones d'intervention, coûts prohibitifs d'ingénierie et impacts environnementaux majeurs. Les ressources halieutiques, en migration rapide vers le nord sous l'effet du réchauffement, deviennent également un facteur de tension, même s'il existe déjà une première régulation internationale pour y prévenir la surpêche⁴. La fonte accélérée du permafrost en Russie, en sus des risques qui sont liés à cette fonte, ouvre aussi des

⁴ L'Accord sur la pêche dans l'océan Arctique central (CAOFA), entré en vigueur en juin 2021, vise à protéger l'écosystème de cette région en instaurant un moratoire sur la pêche commerciale et en privilégiant la recherche scientifique pour une gestion durable des ressources. Sa mise en œuvre est encore limitée.

perspectives d'exploitation accrue des ressources minières dans l'Arctique russe, qui suscitent l'intérêt de la Chine dans le cadre de sa « Route de la soie polaire ».

L'extractivisme promu par les Etats-Unis fait peser un risque accru sur l'Arctique, particulièrement sur le Groenland et l'Alaska. Certains acteurs industriels américains, convaincus du potentiel énergétique de la région, plaident pour un assouplissement des sanctions contre la Russie afin de permettre leur réintégration dans les projets d'exploitation des hydrocarbures dans les terres arctiques russes.

La forme de compétition géostratégique qui semble se mettre en place entre ces trois puissances, américaine, chinoise et russe, se manifeste avec une intensité croissante en Arctique. Au-delà, il est clair que les grands pays arctiques (Canada, États-Unis, Norvège, Russie) sont tous déterminés à continuer à exploiter les réserves d'énergies fossiles de la région. S'agissant de l'Antarctique, le contexte global est celui d'une fragilisation du Traité sur l'Antarctique, notamment son Protocole de protection de l'environnement dont la révision est supposée se tenir en 2048⁵, avec le risque qu'une puissance en vienne à violer le Traité sur l'Antarctique pour y exploiter des ressources d'hydrocarbures.

Ce que certains voient donc comme un « nouvel Eldorado polaire » menace de reléguer les objectifs écologiques et climatiques au second plan, alors même que les deux pôles sont les régions de la planète les plus vulnérables au dérèglement climatique et qu'ils jouent un rôle primordial dans la régulation du climat mondial. La première victime pourrait être la recherche scientifique dont les programmes, progressivement recentrés sur les potentialités économiques (halieutiques, énergétiques, minières), risquent d'être instrumentalisés par certains pays.

Enfin, depuis l'invasion de l'Ukraine, l'Europe a réduit sa dépendance aux hydrocarbures russes, entraînant un bouleversement majeur des circuits d'approvisionnement énergétique mondiaux. L'Union européenne, auparavant dépendante à hauteur de 40% du gaz russe, a décrété un embargo progressif sur le pétrole russe, renforcé par les sanctions américaines et occidentales. Le plan REPower EU a imposé l'embargo sur : le charbon (août 2022), le pétrole brut (décembre 2022) puis les produits pétroliers dérivés (février 2023). Le 19ème paquet de sanctions de l'UE d'octobre 2025 contre la Russie prévoit d'interdire toute importation de GNL russe à partir de 2027. Cette rupture brutale a contraint l'Union européenne à diversifier ses sources d'approvisionnement vers le gaz naturel liquéfié (GNL) américain, qatari et norvégien, tout en accélérant ses investissements dans les énergies renouvelables.

⁵ Le Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement antarctique deviendrait ouvert à la révision à la majorité des membres, y compris les trois quarts des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique au moment de l'adoption du Protocole.

Pour contourner les sanctions, la Russie a mobilisé une « flotte fantôme » de méthaniers et de pétroliers non déclarés, représentant près de 78 % de ses exportations maritimes de brut et 37 % de produits raffinés. Ces navires vieillissants, souvent non assurés et naviguant sous pavillons de complaisance, ont permis à Moscou de maintenir ses exportations vers l'Inde, la Chine et d'autres pays non alignés et de contourner les sanctions occidentales. Ces pratiques de transfert en mer et de navigation clandestine multiplient les risques de pollution, de collision et de catastrophes maritimes dans des zones écologiquement fragiles. En réponse, l'Union européenne et les États membres ont renforcé leurs mécanismes de contrôle, d'audit et de certification de cargaisons d'hydrocarbures.

Cette crise a brutalement exposé la vulnérabilité énergétique européenne et relancé le débat sur la souveraineté énergétique. L'Union européenne a renforcé sa stratégie arctique afin de sécuriser ses approvisionnements et accroître sa coopération avec la Norvège, désormais premier fournisseur de gaz du continent. Les infrastructures critiques — gazoducs, pipelines, câbles et interconnexions sous-marines — sont devenues des enjeux géostratégiques centraux.

L'accentuation des défis climatiques et environnementaux et leurs impacts

Les régions polaires sont des sentinelles mais aussi des moteurs de la crise climatique mondiale. Elles subissent des bouleversements environnementaux profonds et accélérés, largement causés par les activités humaines. Ces changements, interconnectés, génèrent des impacts écologiques, socio-économiques et géopolitiques majeurs, faisant des pôles un enjeu planétaire. En Arctique, la région du monde où l'accélération est la plus sensible, la perspective d'une exploitation accrue des énergies fossiles et du développement du transport maritime promet des émissions record de gaz à effet de serre, liées à ces deux activités productrices de gaz à effet de serre.

Un réchauffement accéléré

Dans le Grand Nord, le phénomène le plus marquant est l'amplification arctique : la région se réchauffe à un rythme quatre fois supérieur à la moyenne mondiale. Cette hausse des températures, qui a atteint des pics de +6°C par rapport aux moyennes de référence lors des hivers 2016 et 2018, déclenche une cascade d'effets :

- **Fonte de la cryosphère** : la banquise, glace de mer formée sur l'océan, voit son étendue estivale diminuer d'environ 13% par décennie depuis 40 ans. Son volume a diminué de 75% depuis 1980, et les projections estiment que l'océan Arctique pourrait être presque

libre de glace en été dès 2040. Même si une étude récente⁶ souligne un ralentissement du rythme de la fonte de la glace de mer, l'Arctique a atteint son maximum hivernal le plus bas jamais enregistré, soit 14,33 millions de kilomètres carrés, le 22 mars 2025. La calotte glaciaire du Groenland, quant à elle, subit une perte accélérée de glace, ce qui accélère la décharge de glace dans l'océan, contribuant directement à l'élévation du niveau global de la mer.

- **Diminution de l'effet d'albédo** : cette fonte entraîne un cercle vicieux. La surface blanche et réfléchissante de la glace (renvoyant 90% du rayonnement solaire) est remplacée par une surface océanique sombre qui absorbe la chaleur, amplifiant ainsi le réchauffement local et global.
- **Dégradation du pergélisol** : le sol gelé en permanence dégèle, fragilisant les infrastructures (routes, bâtiments) et libérant d'immenses quantités de gaz à effet de serre (CO₂ et méthane) jusque-là piégées, aggravant encore le changement climatique.

En Antarctique, les effets ne sont pas moindres. La menace la plus visible est la perte accélérée de glace, phénomène relativement nouveau. Depuis le début des années 2000, des plates-formes glaciaires cruciales, telles que Larsen A, B et partiellement Larsen C, se sont désintégrées. Cette dislocation n'est pas seulement spectaculaire. La disparition de ces plateformes agit comme la libération d'un bouchon retenant d'immenses glaciers continentaux. Leur disparition accélère la décharge de glace dans l'océan, contribuant directement à l'élévation du niveau global de la mer. Des études indiquent que le glacier Thwaites, dit « de l'Apocalypse », est particulièrement vulnérable à l'intrusion d'eau océanique plus chaude sous le glacier, ce qui pourrait entraîner une hausse du niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres à lui seul à l'horizon 2100⁷.

Parallèlement, le continent blanc subit des vagues de chaleur sans précédent. En mars 2022, la station franco-italienne Concordia a enregistré une température supérieure de plus de 40°C par rapport aux normales saisonnières. Ces événements extrêmes, bien que ponctuels, entraînent une fonte de surface étendue, qui peut déstabiliser la couverture de glace et créer des lacs de fonte, altérant là aussi l'albédo (le pouvoir réfléchissant) de la surface, entraînant une rétroaction positive qui amplifie le réchauffement local.

À l'échelle planétaire, la transformation de l'Arctique et de l'Antarctique affecte les courants océaniques. L'apport massif d'eau douce provenant de la fonte des glaces polaires perturbe la circulation océanique thermohaline qui redistribue l'énergie à l'échelle du globe et définit nos climats. La fonte des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique contribue

⁶ Institut Alfred Wagener, in *Geophysical Research Letter*, août 2025.

⁷ <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/thwaites-le-glacier-de-lapocalypse-qui-inquiete-les-scientifiques>

directement à l'élévation du niveau de la mer en s'ajoutant à la dilatation des eaux provoquée par le réchauffement, menaçant les populations côtières du monde entier.

L'effondrement polaire affecte donc toutes sortes de territoires, notamment côtiers, insulaires ou archipélagiques, situés à leurs antipodes. Plus de 60 % de la population mondiale vit dans la grande zone côtière et 3,8 milliards de personnes résident à moins de 150 km du rivage d'après l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et ces territoires hébergent aussi les infrastructures stratégiques, les ports, les zones de raffineries, les mégaloïles côtières.

Enfin, l'augmentation des activités humaines – et notamment le tourisme – fragilise davantage cet environnement. Le risque de pollution par les hydrocarbures, les polluants chimiques éternels et les microplastiques, d'introduction d'espèces non-natives via les eaux de ballast, les revêtements des coques ou les vêtements, et la perturbation de la faune, mais aussi de la flore par piétinement, s'ajoutent aux stress naturels. L'impact carbone du tourisme et de la construction de bases polaires doit également être pris en compte dans le bilan global de ces activités. L'accumulation de ces défis crée un effet de synergie où chaque facteur amplifie les autres, menaçant la stabilité du dernier grand espace sauvage de la planète et son rôle de régulateur du climat global.

Des impacts négatifs sur la biodiversité et les écosystèmes polaires

L'augmentation des températures – atmosphérique et océanique – et la poursuite de la fonte des glaces entraîne des conséquences négatives sur les habitats des espèces marines et terrestres polaires. L'eau douce de la banquise qui fond rend l'eau de mer moins salée. L'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'air se prolonge dans l'eau, accentue l'acidité des océans polaires en premier lieu et impacte toute la chaîne alimentaire : moins de plancton, des crustacés menacés, etc. La répartition des espèces de plancton liés à l'évolution de la température moyenne de l'eau affecte la répartition des poissons et toutes les chaînes trophiques associées. Des espèces qui dépendent de la banquise pour se développer et se reproduire voient leurs chances de survie diminuées. En parallèle, l'introduction d'espèces non-natives de la région, en raison du trafic maritime croissant mais aussi des changements des conditions environnementales, met sous pression les écosystèmes locaux. Cette situation est aggravée par l'accumulation de microplastiques et de polluants organiques persistants dans tout l'Océan, y compris les océans polaires.

Les écosystèmes arctiques, d'une fragilité unique, sont directement menacés. La banquise est une plateforme vitale pour de nombreuses espèces, comme l'ours polaire qui s'en sert pour chasser, ou les phoques qui y élèvent leurs petits. Sa disparition perturbe toute la chaîne alimentaire polaire car en véritable éponge exposée à la lumière, elle abrite la majeure partie de la production primaire essentielle à toutes les espèces terrestres, marines et aériennes.

Pour les populations autochtones, ces changements ont des répercussions culturelles et socio-économiques graves : la dégradation du pergélisol et la fonte des glaces rendent la construction de bâtis dangereuse et la chasse traditionnelle plus difficile et dangereuse, tandis que la modification des territoires des animaux affecte la sécurité alimentaire. La fonte accélérée du pergélisol comporte par ailleurs un risque géostratégique souvent sous-estimé : la libération potentielle de virus ou de bactéries anciens, susceptibles de provoquer des épizooties, épidémies ou pandémies d'ampleur mondiale, ajoutant une dimension sanitaire et sécuritaire supplémentaire aux vulnérabilités régionales.

Au large de l'Antarctique, l'écosystème marin est sous double pression. Outre les problèmes liés à la disparition de la banquise qui sont similaires à ceux observés en Arctique, l'acidification de l'océan, causée par la dissolution du dioxyde de carbone atmosphérique, menace les organismes à carapace calcaire. La reproduction du krill est également menacée par ce phénomène dû à l'augmentation du CO₂ dans l'Océan. Or, ce petit crustacé est la clé de voûte du réseau trophique des écosystèmes antarctiques, nourrissant baleines, phoques, oiseaux marins, poissons et invertébrés... Toute perturbation significative de ses populations pourrait avoir des répercussions en cascade sur la biodiversité et sur les ressources halieutiques. De plus, la pêche commerciale au krill, destinée aux compléments alimentaires, à l'aquaculture ou à l'alimentation humaine dans certains pays⁸, exerce une pression supplémentaire sur cette ressource vitale, potentiellement avant même que les impacts climatiques ne soient pleinement compris – le krill étant par ailleurs, outre son rôle majeur dans l'alimentation des espèces, un puits de carbone naturel, avec une captation estimée à plusieurs millions de tonnes de CO₂ par an. Enfin, la pollution par les macro-, les micro- et les nano-plastiques, exerce également une pression négative sur l'ensemble des écosystèmes polaires.

Les pôles sont ainsi les premières victimes de la triple crise planétaire (pollution, climat et perte de biodiversité), et du fait des différentes boucles de rétroactions, leur rôle pourra être un levier positif si les mesures adéquates sont prises. Une approche ambitieuse doit donc être maintenue et accentuée sur la lutte contre la pollution, la protection des écosystèmes et l'atténuation du changement climatique.

Autant d'éléments qui rendent urgentes une meilleure compréhension des mécanismes climatiques sur les milieux et écosystèmes polaires, mais aussi une préservation de ces milieux via, notamment, la création d'aires marines protégées, dont l'efficacité a été prouvée à de nombreuses reprises. Face à ces enjeux, **la coopération internationale est plus que jamais essentielle pour assurer un développement durable et la protection de ces environnements fragiles.** Nombreuses sont les instances dans lesquelles cette coopération doit s'imposer face aux seuls intérêts nationaux : le Conseil de l'Arctique, la Réunion Consultative du Traité de

⁸ Au Japon, aux Philippines, en Russie, en Espagne, notamment.

l'Antarctique (RCTA) et son Comité pour la Protection de l'Environnement (CPE), la Commission pour la Conservation de la faune et la flore Marines de l'Antarctique (CCAMLR), en charge de la conservation des ressources et des écosystèmes ainsi que de la pêche dans l'Océan Austral, la convention pour la protection du milieu marin de l'atlantique Nord Est (Convention OSPAR) qui comprend la zone Arctique, ainsi que l'accord visant à prévenir la pêche non réglementée en haute mer dans l'océan Arctique central (CAOFA), et plus récemment, l'accord BBNJ.

Les effets du changement climatique affectent également directement la biodiversité unique au monde des îles australes françaises, en modifiant les conditions océaniques et terrestres ainsi que la disponibilité des ressources alimentaires, avec des impacts significatifs déjà observés sur certaines espèces emblématiques. Ces constats renforcent le caractère stratégique des efforts non seulement de recherche et de suivi à long terme mais aussi des programmes de conservation et de restauration conduits dans les Terres australes et antarctiques françaises.

L'ouverture progressive des routes maritimes arctiques

Les changements climatiques et économiques, conjugués à une compétition stratégique croissante pour les ressources et à une méfiance structurelle entre Chine et États-Unis, ont des implications pour le transport maritime mondial et les routes commerciales du Grand Nord. Alors que le changement climatique accélère la fonte des glaces polaires, de nouvelles routes maritimes deviennent accessibles durant des périodes de plus en plus longues, promettant de réduire jusqu'à 40% les distances entre les principaux pôles économiques mondiaux (par ex. entre Rotterdam et Yokohama). Une activité qui, si elle reste encore limitée, devrait se développer dans les prochaines décennies, au prix de conditions de navigation plus dangereuses (glaces dérivantes, conditions météorologiques extrêmes, coûts opérationnels élevés, risques environnementaux accrus), mais d'un intérêt géoéconomique certain à l'horizon 2040.

L'ouverture de ces routes ne relève pas seulement de la géographie physique ; elle constitue désormais un enjeu stratégique et de souveraineté majeur :

- **La mainmise russe** : la Russie affirme sa souveraineté sur le passage du Nord-Est, qu'elle appelle la Route Maritime du Nord (RMN). Elle renouvelle ce qui était déjà la plus grande flotte de brise-glaces au monde, gérée par le géant industriel Rosatom aux mains du Kremlin, et d'une série de ports le long de la côte sibérienne, lui permettant de percevoir des droits de passage pour escorter les navires, un service qui peut s'avérer coûteux pour les armateurs. Le désengagement progressif des compagnies européennes, conjugué à la montée en puissance des partenariats sino-russes, a conduit la Chine à investir massivement dans les infrastructures russes arctiques (ports, pipelines, navires

méthaniers). Ces investissements s'inscrivent dans une logique de « co-souveraineté fonctionnelle » entre Moscou et Pékin sur la RMN.

- **L'ambition chinoise** : Pékin a officiellement lancé en septembre 2025 sa première ligne régulière de porte-conteneurs, baptisée « Arctic Express », reliant la Chine à l'Europe en environ 18 jours. Présentée comme une composante centrale de la « Route de la soie polaire », cette initiative permet à la Chine de diversifier ses routes d'approvisionnement et de réduire sa dépendance vis-à-vis des points de passage traditionnels (Malacca, Suez, Panama), jugés vulnérables en cas de crise géopolitique. Un premier grand porte-conteneurs a ainsi effectué le voyage entre Ningbo (RPC) et Felixstowe (R.-U.) en vingt jours, démontrant le potentiel commercial et logistique du corridor arctique, malgré les coûts d'exploitation élevés⁹.

Toutefois, l'impact commercial demeure marginal à ce stade. Malgré les annonces médiatiques, le volume commercial transitant par l'Arctique reste sans commune mesure avec celui des canaux de Suez ou de Panama. Le trafic sur la route du Nord-Est en 2024 (38 millions de tonnes) équivaut au trafic journalier du canal de Suez. Si l'impact des routes polaires sur le commerce mondial est aujourd'hui modeste, il est néanmoins probable qu'elles représenteront dans la décennie à venir une alternative profitable pour la Russie et la Chine, notamment en cas de perturbation ou de blocage des routes traditionnelles. En outre, la présence de sous-marins nucléaire lanceurs d'engins (SNLE) chinois et de flottes militaires au sens large en Atlantique – permise par ces nouvelles routes – serait de nature à faire peser une nouvelle menace stratégique sur l'espace euro-atlantique.

Enfin, cette nouvelle route du Nord va générer des risques de pollution par les hydrocarbures, d'espèces invasives par les eaux de ballast et le biofouling et de pollution par les scrubbers, ces filtres d'épurations des fumées de navires qui équipent de plus en plus de navires et qui transfèrent la pollution aérienne vers le milieu marin.

Quelques chiffres

- **-75%** La banquise, glace de mer formée sur l'océan, a perdu 75% de son étendue estivale depuis 1980. Son volume diminue d'environ 13% par décennie depuis 40 ans.
- **20 jours** Le temps qu'il a fallu au premier grand porte-conteneurs pour effectuer le voyage entre Chine et Royaume-Uni via le passage du Nord-Est en septembre 2025.
- **13%** Taille des réserves mondiales potentielles de pétrole dans le sous-sol Arctique.

⁹ La Corée a annoncé qu'un porte-conteneurs testerait le passage du Nord-Est en septembre 2026 : cf. <https://splash247.com/south-korea-puts-arctic-shipping-on-policy-map-with-first-boxship-trial/>

Des opportunités stratégiques nouvelles pour la France

Les efforts diplomatiques impulsés depuis la publication de la *Stratégie polaire française* en 2022, le **One Polar Summit** à Paris en novembre 2023, la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030), le vote aux Nations Unies de la résolution de la Décennie d'action pour les sciences de la cryosphère en août 2024 et évidemment l'accueil de la **3ème Conférence des Nations Unies pour l'Océan (UNOC 3)** à Nice en juin 2025, confirment le rôle moteur et le leadership de la France dans les enceintes internationales liées aux enjeux océaniques, climatiques et polaires. La tenue en janvier 2027 de la première conférence des parties (COP 1) au Traité sur la Haute Mer (dit « Accord BBNJ »), qui doit beaucoup à la mobilisation de la diplomatie française, aux côtés de l'Union européenne, pour obtenir sa ratification avec pour effet son entrée en vigueur le 17 janvier 2026, sera une occasion supplémentaire pour la France de porter ces sujets. Cette COP 1 de l'Accord BBNJ doit être l'occasion de renforcer significativement la protection de l'Océan tout entier pour en faire une véritable « COP de la Haute Mer ». Près de 95% de l'eau salée de la planète se trouve en haute mer – et l'Océan arctique central est composé de haute mer.

Le besoin d'un renforcement de la connaissance scientifique sur les milieux polaires, les liens entre climat, océan et biodiversité impliquent une coopération scientifique internationale plus importante malgré les difficultés relevées plus haut et liées au contexte géopolitique. Ce contexte justifie une valorisation accrue de l'expertise scientifique française et francophone dans les domaines de la recherche polaire, de la biologie des écosystèmes marins, de l'observation satellitaire, de la bathymétrie et de la maîtrise des fonds marins, parmi tant d'autres.

Il appelle également à une réflexion sur le développement de capacités militaires et logistiques adaptées aux environnements polaires, afin de garantir la sécurité, la présence et le soutien aux Alliés arctiques membres de l'OTAN. La Stratégie de Défense pour l'Arctique du ministère des Armées et la Prospective polaire de l'Agence de programme Climat, Biodiversité, Société Durable (confiée au CNRS), toutes deux publiées en 2025, ont d'ailleurs apporté des réponses concrètes et complémentaires sur ces deux volets, préfigurant cette Stratégie polaire actualisée.

Pour développer ces deux axes, **la France dispose, à Saint-Pierre-et-Miquelon, d'un point d'appui essentiel**. L'archipel constitue en effet la seule présence ultra-marine française en Atlantique nord, et offre des possibilités uniques d'exercices militaires en eaux froides. La Marine nationale y est d'ailleurs active (patrouilleur Fulmar) pour des opérations liées à l'action de l'État en mer dans les eaux sous souveraineté française, mais elle se projette aussi à proximité des côtes groenlandaises au titre de la coopération internationale. L'archipel dispose, en outre, d'infrastructures et d'installations portuaires permettant d'accueillir

régulièrement des navires militaires de grande capacité, dans le droit fil de sa tradition historique du temps de la grande pêche.

En matière de recherche scientifique enfin, Saint-Pierre-et-Miquelon présente, par sa situation en zone subarctique, un laboratoire unique, à partir duquel de nombreuses études peuvent être menées : risques littoraux liés au changement climatique, protection de la biodiversité, lutte contre les pollutions marines, recherche de techniques innovantes en matière d'agriculture, d'aquaculture ou d'énergies renouvelables.

Analyse à mi-parcours de la stratégie polaire française 2022-2030

L'un des principaux mérites de la stratégie adoptée en 2022 réside dans sa vision intégrée des pôles arctique et antarctique. Cette approche holistique reconnaît les interconnexions entre recherche scientifique, protection environnementale et coopération internationale. Elle permet à la France de capitaliser efficacement sur ses atouts existants, notamment l'excellence scientifique française dans les sciences de la cryosphère portée par les organismes de recherche et les universités, la pertinence des infrastructures et de l'expertise des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et de l'Institut polaire français Paul-Émile Victor (IPEV), ainsi que d'autres acteurs nouveaux, y compris privés (Fondation Tara, Fondation Albedo pour la cryosphère...).

Comme indiqué précédemment, la stratégie actuelle souffre cependant d'un décalage avec les transformations géopolitiques survenues depuis 2022. La montée des tensions internationales dans l'Arctique, la militarisation de certaines zones et la fragmentation de la coopération scientifique internationale remettent en question l'approche initialement fondée sur le multilatéralisme et la science ouverte. Ces éléments ont été largement pris en compte par les documents récemment publiés par le ministère des Armées et le CNRS.

La **Prospective polaire 2025-2035**, fruit d'une très large et inédite consultation des meilleurs scientifiques du domaine, confirme en effet ce que la Stratégie polaire avait esquissé : la nécessité de porter un grand programme polaire unifié.

Si la Stratégie polaire préconisait un redimensionnement de l'Institut polaire Paul-Émile Victor, la formule retenue début 2025 par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) paraît, à l'épreuve des faits, la plus efficace. En insérant la recherche polaire dans un continuum de recherche océanographique, celui de l'Ifremer, des synergies additionnelles seront trouvées, ainsi qu'avec les Terres Australes et Antarctiques Françaises.

Quant à la **Stratégie de défense pour l'Arctique**, elle rappelle que, membre permanent du Conseil de sécurité, de l'Union européenne et de l'OTAN, puissance maritime à vocation mondiale et acteur engagé du multilatéralisme, la France assume une responsabilité stratégique majeure en Arctique :

- Contribuer à la stabilité régionale aux côtés des Alliés et partenaires ;
- Préserver la liberté d'action française et européenne, tant commerciale que militaire, dans les espaces communs arctiques ;
- Développer des capacités militaires adaptées aux conditions extrêmes pour opérer vers, dans et depuis l'Arctique.

Ainsi deux ans et demi après l'adoption de la première Stratégie polaire française en avril 2022, **l'évaluation des résultats concrets révèle une mobilisation renouvelée de tous les acteurs et un bilan globalement positif**, en dépit de retards sur certains plans ou projets. Cette convergence d'efforts entre la communauté scientifique, la défense et la diplomatie française confère aujourd'hui à la France une avance stratégique et une cohérence d'action inédites — un atout différenciant que peu de pays peuvent revendiquer à ce jour.

Analyse des réussites obtenues : des résultats tangibles

La tenue du One Planet Polar Summit (OPPS, 8-10 novembre 2023) avec l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a **renouvelé le momentum international**. L'OPPS a donné chair à l'idée que la situation des deux pôles et des glaciers devait être étudiée communément en raison des effets du changement climatique. L'OPPS a clairement montré **l'impact dramatique du rétrécissement de la cryosphère sur les populations** locales, tant au pied des glaciers des montagnes et des haut-plateaux que dans les zones littorales. À date, ce sont plus de trente pays, concernés par ces enjeux, qui ont signé l'Appel de Paris pour les glaciers et les pôles.

Cet engagement français, et le choix de ne pas traiter uniquement de l'Arctique, ou de l'Antarctique, mais également des glaciers, à travers **le thème fédérateur de la cryosphère**, a démontré que le sujet ne pouvait être porté par les seuls États riverains de par l'ampleur de l'enjeu de la fonte des glaces sur la santé de l'Océan, sur la sécurité alimentaire et sur la montée des eaux. La présence lors de l'OPPS du Premier ministre norvégien, assurant alors la Présidence du Conseil de l'Arctique, celle de l'ancien Président islandais, fondateur de l'Arctic Circle, ont permis de valider cette approche. Le Président de la République a symboliquement confié le soin à ce dernier de poursuivre ce dialogue polaire à Reykjavik, ce qui a été fait lors des deux dernières éditions (2024, 2025) de l'Arctic Circle.

Parmi les engagements de l'Appel de Paris pour les glaciers et les pôles, il faut retenir :

- L'adoption de la **Décennie d'action pour les sciences de la cryosphère (2025-2034)** par une résolution des Nations Unies, son portage par la France et le Tadjikistan, sa mise en œuvre par l'UNESCO et son lancement officiel en présence de nombreux chefs d'états et de gouvernement et de la Directrice générale de l'UNESCO lors de la Conférence Océan des Nations Unies (UNOC 3, Nice, juin 2025). Elle trouvera une déclinaison francophone portée par la Fondation Albédo, et lancée le 3 décembre 2025 à Paris.
- La création de la **coalition « Ocean Rise and Coastal Resilience »** à Nice le 7 juin 2025 qui regroupe à ce jour plus de 300 villes, régions et états insulaires affectés par l'élévation du niveau de la mer.
- Le soutien au **projet Ice Memory**, qui vise à créer, sous une gouvernance internationale, un dépôt antarctique de carottes de glace patrimoniales provenant d'une sélection de glaciers actuellement en danger de dégradation ou de disparition afin de préserver un accès à des carottes de glace de haute qualité pour la recherche future.

Le One Planet Polar Summit avait été l'occasion pour le Président de la République de rappeler l'importance d'investir sur le long terme dans nos infrastructures navales et nos bases. Il avait souligné l'enjeu de **disposer d'un navire à capacité glace** assurant la recherche entre le Pacifique ouest et le l'Antarctique Est et validé le **financement public pour la moitié de son coût de la Tara Polar Station de la Fondation Tara Océan**¹⁰. Enfin, il avait annoncé le lancement de la Fondation Albédo pour la cryosphère, sous l'égide de la fondation du CNRS. Avec une contribution de 10 millions d'euros de son Président fondateur, Frederik Paulsen, la fondation apporte des contributions importantes à la recherche francophone et a financé, produit et animé le très fréquenté Pavillon de la Cryosphère lors de l'UNOC3 (5 au 13 juin 2025, Nice).

La Stratégie polaire française insistait également sur le **nécessaire rééquilibrage entre les moyens apportés en Arctique et en Antarctique** et sur un investissement nouveau au Groenland. Outre la Tara Polar Station dont les projets augurent d'une aura très importante, **la coopération avec le Groenland a marqué une étape importante**. La France a établi de nouvelles relations avec la Terre Verte, notamment dans le cadre du partenariat stratégique UE-Groenland signé en 2023. Cette ouverture diplomatique s'accompagne d'initiatives scientifiques concrètes, comme la mission ATKA, démontrant une capacité opérationnelle française dans l'Arctique. La visite du Président de la République à Nuuk au lendemain de l'UNOC 3 en juin 2025, puis celle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères le 31 août

¹⁰ La Station Tara a été la vedette de l'édition 2025 de l'Arctic Circle à Reykjavik en accueillant 500 invités à son bord, succès porté au crédit de la Stratégie polaire française. Elle va entamer une dérive dans l'Océan Arctique dès l'été 2026. S'ajoutant à notre présence au Svalbard à travers la station franco-allemande de l'AWIPEV à Ny Ålesund, la Tara Polar Station est d'ores et déjà un outil majeur de la recherche française arctique, à des coûts de fonctionnements marginaux à la charge des pouvoirs publics. Elle fédère plus de 30 laboratoires pour sa première expédition Tara Polaris I derrière le laboratoire CNRS-ULaval Takuvik.

2025, ont montré la très **forte solidarité française avec le peuple groenlandais**. En devenant le **premier pays de l'Union européenne à établir un consulat général au Groenland**, avec la prise de fonctions d'un consul général établi à Nuuk le 6 février 2026, la France confirme son engagement avec un territoire si cher à Jean-Baptiste Charcot, Paul-Emile Victor et Jean Malaurie.

La dimension de diplomatie scientifique multilatérale a démontré que notre pays est un partenaire essentiel sur les enjeux polaires. La France continue de participer activement aux initiatives polaires européennes et maintient son engagement dans les instances internationales de gouvernance polaire pour une extension du mandat du moratoire sur la pêche à l'océan Arctique central ou la défense des projets d'aire marine protégée en haute mer en Arctique, comme en Antarctique.

Enfin, la Stratégie polaire française s'inscrivait en articulation avec le cadre européen établi par la communication conjointe sur l'Arctique d'octobre 2021, que l'UE s'apprête à réviser pour les mêmes raisons que la France et d'autres États membres. Cette future stratégie européenne est attendue afin de rappeler que l'UE, invitée permanente du Conseil de l'Arctique, est compétente aux côtés des États membres en matière d'environnement, qu'elle est partenaire du Groenland et qu'elle soutient la recherche scientifique polaire par de multiples canaux. La Stratégie française actualisée engage tous les acteurs français à s'europhéaniser plus fortement et à s'intégrer aux nombreux programmes européens et financements existants. À l'image de la feuille de route bilatérale signée avec l'Italie pour la gestion et le portage de Concordia, une feuille de route bilatérale pourrait être signée avec l'Allemagne, pour l'entretien, le développement et la rénovation de nos infrastructures (AWIPEV). Un soutien politique et diplomatique à la mise en œuvre de ces engagements permettra d'en garantir le portage.

Analyse des retards ou lenteurs à la mise en œuvre

Le CIMer 2025 a rappelé l'importance de la dimension interministérielle de la mise en œuvre de la Stratégie polaire, qui nécessite une coordination des administrations et des opérateurs de l'État concernés, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes. Cependant, alors qu'il s'agissait d'un point essentiel de la Stratégie polaire, le CIPôles (Conseil interministériel des Pôles) n'a pas été créé ni réuni en marge du CIMer (Conseil interministériel de la mer). Sans la réunion annuelle de cette instance interministérielle à haut niveau politique, notre politique polaire sera moins efficace. C'est donc une mesure qui pourrait être en place. L'un des premiers sujets que le CIPôles aurait à trancher est la gouvernance du chantier de rénovation de nos infrastructures de recherche en Antarctique, à commencer par la station Dumont d'Urville.

La stratégie s'engageait à défendre le Traité sur l'Antarctique et à préserver la biodiversité de l'océan Austral en continuant de soutenir l'élaboration, au sein de la CCAMLR, d'un système représentatif d'aires marines protégées et l'adoption de nouvelles aires marines protégées dans cet océan, ce qui est loin d'être assuré du fait du recours au consensus. La France poursuivra ses efforts avec l'Union européenne et de ses partenaires.

La mission d'éducation et de médiation, pourtant prioritaire dans la Stratégie polaire française, est actuellement très peu soutenue par les pouvoirs publics. Aucun ministère (Éducation, Enseignement supérieur et Recherche) ni organisme (IPEV, CNRS, Ifremer) ne semble en mesure de la porter seul. De la même manière, un projet de musée ou de « centre culturel » destiné à faire vivre l'histoire de la recherche polaire française, de rassembler en un seul lieu les collections aujourd'hui dispersées et d'adresser pour un large public les enjeux polaires d'aujourd'hui et de demain, nécessitera l'engagement fort d'un partenaire privé et/ou d'une collectivité territoriale comme porteur de l'initiative avant toute participation d'un département ministériel.



Dès lors, l'actualisation pourrait simplifier et rationaliser les objectifs de la stratégie initiale, ainsi qu'initier une priorisation de la programmation interministérielle.

Il ressort de l'analyse ci-dessus une proposition de structurer l'action de la France autour de trois missions centrales :

- 1) Contribuer à la paix et à la stabilité dans les régions polaires, en exerçant notre influence politique, y compris avec d'autres États membres de l'Union européenne, pour conserver la stabilité des régions polaires et préserver les équilibres qui peuvent l'être, dans le droit fil des engagements 1, 4 et 5 tels que présentés dans la Stratégie de 2022 ;
- 2) Alimenter la compréhension de la communauté internationale de ce qui se joue entre cryosphère, océan, climat et biodiversité dans les deux régions polaires en constituant la science polaire française en pôle d'excellence scientifique doté des moyens nécessaires, comme le prévoyaient les engagements 2 et 3 de la Stratégie ;
- 3) Préserver la soutenabilité environnementale des régions polaires en capitalisant sur le leadership renouvelé de la France en matière de diplomatie environnementale et climatique, comme prévu par les engagements 4 et 5.

Une vision stratégique intégrée pour 2026-2030

Mettre en œuvre la stratégie polaire française sur les 4 prochaines années

Objectifs généraux

Compte tenu de ce qui précède, la France a décidé d'assigner trois objectifs à sa stratégie polaire actualisée 2026-2030. Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans la continuité de celle de 2022-2030 tout en intégrant les mutations géopolitiques et environnementales récentes.

Elle repose sur trois missions cardinales :

- **la stabilité régionale** : la France contribuera à la paix et à la coopération internationale pour préserver la stabilité des régions polaires, en assumant ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité dans les espaces communs contestés, en réaffirmant sa souveraineté scientifique et son influence en tant que puissance polaire et en soutenant directement, au titre de l'OTAN, les Alliés arctiques par des partenariats de défense renforcés ;
- **l'excellence scientifique** : la France, unique nation disposant d'infrastructures terrestres en propre ou partagées en Arctique, subantarctique et Antarctique, restera un leader mondial de la recherche polaire ; elle continuera à s'associer à des programmes européens et développera des partenariats internationaux ;
- **la soutenabilité environnementale** : la montée en puissance du rôle de la France dans la protection des milieux et des écosystèmes polaires, à travers des investissements en matière d'innovations technologiques et d'innovations de pratiques de la recherche visant à réduire l'empreinte carbone de nos activités¹¹. La France appuiera le développement d'une économie bleue spécifique aux pôles ne portant pas atteinte à ces milieux fragiles.

¹¹ À l'exclusion du recours à la géo-ingénierie.

Principes directeurs

Il n'est en revanche ni utile ni souhaitable de modifier les principes directeurs de la *Stratégie polaire 2022-2030*. Ils demeurent valides, mais doivent être clarifiés et hiérarchisés comme suit :

- **Maintenir une approche bipolaire intégrée** (Arctique et Antarctique), en valorisant les passerelles entre recherche, défense, diplomatie et environnement, afin de renforcer la cohérence de l'action française dans l'ensemble des espaces polaires ;
- **Renforcer la coordination interministérielle**, en clarifiant avec l'appui du Secrétariat général de la Mer la répartition des responsabilités entre ministères et opérateurs (Ministère de la Transition écologique et de la Biodiversité, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère des Armées, Ministère des Outre-Mer, CNRS, Ifremer, Institut Polaire Français Paul-Emile Victor, Terres Australes et Antarctiques Françaises), et en assurant un pilotage stratégique régulier permettant d'aligner les priorités scientifiques, climatiques, diplomatiques et militaires ;
- **Privilégier une approche coopérative** d'ambition européenne et internationale sur la base de coalitions multi-acteurs ;
- **Promouvoir et développer une capacité d'innovation technologique et scientifique**, souveraine, reposant sur la recherche notamment dans les domaines du spatial, de la surveillance maritime, de la bathymétrie et topographie des fond marins permettant à la fois d'améliorer la connaissance de la cryosphère et de soutenir les besoins opérationnels de l'État ;
- **Assurer un développement durable et responsable des espaces polaires**, en conciliant la présence humaine, la recherche, la sécurité des opérations et la préservation des milieux, conformément aux engagements internationaux de la France, et en particulier la protection de l'environnement Antarctique et ses écosystèmes.

Piliers opérationnels

Pilier diplomatique

Diplomatie multilatérale et bilatérale

Le pilier diplomatique de l'action de la France doit viser au renforcement du positionnement international de la France dans toutes les instances polaires, dans une logique de soutien au

système multilatéral mis en place pour gouverner ces deux espaces. Elle accroîtra sa participation aux instances arctiques formelles comme informelles (Conseil de l'Arctique, *International Arctic Science Committee (IASC)*, *Arctic Circle*, *Arctic Frontiers*, *Arctic Encounter*, *High North Dialogues*, etc.) pour affirmer plus nettement son positionnement sur les enjeux politiques et de sécurité. Elle continuera de jouer un rôle de leader dans les négociations sur la gouvernance antarctique, aux côtés de l'Union européenne et des États membres à la CCAMLR, ainsi qu'aux réunions annuelles de la RCTA et de son Comité de Protection de l'Environnement. Elle promouvra le droit international maritime et des espaces polaires, conformément à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), pour le caractère exceptionnel de l'Arctique et de l'Antarctique autant que possible.

La France veillera à ce que les enjeux polaires soient pleinement intégrés dans la préparation de la COP1 BBNJ, et dans les négociations d'aires marines protégées (AMP) dans l'océan Austral (hors zone de la CCAMLR) et dans l'océan Arctique central. L'OSPAR, convention de mer régionale pour l'Atlantique Nord-Est, a également une compétence en matière d'AMP, notamment dans la région 1 Arctique qui englobe une partie de l'océan Arctique central, et la France y maintiendra son soutien à la création d'AMP, que ce soit dans la zone maritime sous mandat de l'OSPAR ou, ultérieurement, en Arctique central, avec l'appui des partenaires riverains. Elle s'attachera notamment à la promotion du dialogue quant au traitement de l'océan Arctique central, zone de haute-mer (Accord BBNJ) représentant 22% de l'Arctique, bientôt libre de glace en été à l'horizon 2040. Ce renforcement devra se traduire par un renforcement des moyens alloués pour permettre la participation dans la délégation française de tous les acteurs concernés, pendant toute la durée des négociations, notamment dans les instances antarctiques (ministères, CNRS, Universités et acteurs non-étatiques pertinents). La France défendra également ces priorités au sein de l'Assemblée des Nations pour l'environnement et à la Conférence des Nations Unies sur l'eau.

La France réfléchit à porter une initiative pour un traité international sur la protection des glaces polaires et la préservation de la mémoire glacée planétaire, en liaison avec les enjeux de diplomatie scientifique, afin de **transformer le regain de connaissance issu de la Décennie d'action pour les sciences de la cryosphère en décision politique pour la protection des glaces et des glaciers**. La France continuera d'organiser des conférences internationales sur les enjeux polaires, à l'image du *One Planet Polar Summit* de 2023. Enfin, elle se rapprochera de l'UNESCO pour apporter une contribution importante à une Décennie d'action pour les sciences de la cryosphère dont elle a pensé la création dans sa *Stratégie polaire* et soutenu son établissement auprès des états membres des Nations Unies.

La France continuera d'encourager l'Union Européenne, dont trois États-membres ont des territoires dans l'Arctique, à développer une stratégie polaire ambitieuse. Cette stratégie à laquelle la France tient fortement doit reposer sur trois piliers. Le premier pilier est que le développement durable de cet espace doit se faire pour le bien des populations qui y vivent et notamment des populations autochtones et dans le respect de leurs droits. La France

soutient notamment les engagements pris par l'UE et la Commission dans la communication conjointe de 2021, en ligne avec le Pacte Vert, de faire en sorte que les hydrocarbures dans les régions polaires restent enfouis dans le sol des régions polaires. Le deuxième pilier est que la sécurité dans l'Arctique doit être assurée collectivement, avec les alliés de l'OTAN, dans le respect des principes de la Charte des Nations unies, notamment la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières. Le troisième pilier est que l'Europe de la recherche doit se structurer encore davantage, mutualiser les infrastructures et se faire en co-crédation avec les chercheurs et populations autochtones pour ce qui est de l'Arctique.

En Arctique, la France approfondira ses relations avec le Canada, l'Islande, la Norvège et le Danemark ainsi qu'avec le Groenland tout en maintenant un lien unique avec l'Allemagne avec qui nous cogérons la station AWIPEV à Ny-Ålesund au Svalbard. En Antarctique, la France intensifiera ses échanges avec les pays partageant une même vision des enjeux du Continent dont l'Italie avec qui nous pilotons la station Concordia.

Pilier diplomatie scientifique et environnementale

Ce volet vise à dynamiser les programmes d'échange et de coopération scientifique internationale. Il s'agira tout d'abord de capitaliser sur la Décennie d'action pour les sciences de la cryosphère 2025-2034 hébergée par l'UNESCO et de donner aux scientifiques les moyens de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre aux pôles. Les scientifiques francophones feront l'objet d'une initiative dédiée, portée par la Fondation Albedo, visant à renforcer le poids de la science francophone dans les réseaux de recherche mondiaux. La France veillera à ce que le programme de recherche en Antarctique de l'Est soit conduit dans un cadre scientifique structuré et durable en collaboration avec l'Australie, en mettant l'accent sur les besoins de connaissance pour le suivi de l'AMP de l'Antarctique de l'Est. La Tara Polar Station accueillera autant que faire se peut à son bord des scientifiques du monde entier comme c'est d'ores et déjà le cas avec près de 12 pays impliqués, et s'efforcera de témoigner de façon unique de la transition en cours au pôle Nord.

Afin d'apporter une réponse forte et collective aux menaces pesant sur l'intégrité du Groenland, la France réfléchira avec un certain nombre de pays membres et observateurs du Conseil de l'Arctique, l'Union européenne et avec quelques acteurs non gouvernementaux à l'élaboration d'une coalition pour la paix et la science dans l'Arctique (« *Peace and science for the Arctic* » – PSA) qui pourrait permettre de faire de Nuuk un centre scientifique d'exception.

Pilier sécurité et défense

Des capacités militaires adaptées

Si l'Antarctique est dédié par le Traité sur l'Antarctique aux seules activités pacifiques, l'Arctique, en revanche, s'affirme désormais comme un espace de rivalités croissantes entre puissances. La montée des tensions géopolitiques, la militarisation des infrastructures russes

et la multiplication d'activités hybrides russes (intimidation, brouillage, cyberattaques, flottes fantômes) imposent une réflexion approfondie sur l'adaptation des moyens militaires français, dans une logique de complémentarité et d'interopérabilité avec les Alliés.

La France cherchera à contribuer activement à la stabilité régionale, tout en préservant sa liberté d'action, sa capacité de décision et son autonomie d'appréciation stratégique. Elle prévoit de renforcer ses capacités de surveillance et de renseignement dans les hautes latitudes, notamment par le recours aux systèmes spatiaux, aux capteurs multi-milieux, à la surveillance acoustique et à la reconnaissance aéroportée, afin de prévenir, détecter et contrer les menaces émergentes dans la région Arctique.

Une coopération de défense à renforcer

La France entend contribuer pleinement à la sécurité de ses Alliés dont les territoires se situent dans le Grand Nord. Dans une logique de solidarité stratégique et de complémentarité capacitaire, elle continuera de renforcer ses partenariats de défense avec les États membres de l'OTAN présents en Arctique, notamment sur les thématiques de surveillance maritime, sécurité énergétique, observation spatiale et formation interarmées.

Ces partenariats viseront prioritairement la participation régulière à des exercices conjoints en conditions polaires, tels que *Cold Response*, *Arctic Challenge*, *Joint Viking* ou *Nanook-Nunalivut*, pour accroître la préparation opérationnelle et l'interopérabilité des forces, ainsi que le partage de renseignement, d'analyses et de retours d'expérience sur les dynamiques arctiques.

L'entrée de la Finlande (2023) et de la Suède (2024) dans l'OTAN a profondément modifié la donne stratégique, étendant la frontière directe entre l'Alliance et la Russie sur plus de 1 300 km, et plaçant l'Arctique au cœur de la défense collective euro-atlantique. Dans ce contexte, les volets énergie, sécurité maritime et environnementale deviennent indissociables de la stratégie de défense.

Pilier science et recherche

Conserver notre excellence scientifique...

La France est de longue date un pays d'excellence scientifique polaire, le CNRS se classant parmi les premières institutions de recherche mondiales dans le domaine. Les régions arctiques, subantarctiques et antarctiques partagent de nombreux processus communs qui contribuent à notre compréhension de l'évolution du climat terrestre. La fonte des calottes glaciaires, la dynamique des courants océaniques et l'équilibre des écosystèmes polaires sont autant de phénomènes interconnectés qui nécessitent une approche scientifique intégrée et globale. Seule une approche coordonnée, alliant science, innovation technologique et diplomatie scientifique, permettra d'éclairer les décisions nécessaires aux transformations en cours. Ce programme structurant, tel que décrit dans la *Prospective polaire 2025-2035* de

l'agence de programme CBSD/CNRS nécessitera une approche collaborative et interdisciplinaire qui unifie les régions polaires pour intégrer les dimensions climatiques, écologiques, politiques et sociales, en incluant les parties prenantes, notamment les populations locales, dans l'élaboration des recherches. Il conviendra d'assurer la formation de nouvelles générations de scientifiques afin de préserver l'excellence de la recherche polaire française. Enfin, la France soutiendra le développement de technologies innovantes pour l'exploration polaire comme par exemple les véhicules sous-marins et sous-glace autonomes.

... impose de renouveler nos infrastructures scientifiques

La prospective scientifique polaire identifie quinze défis scientifiques. Pour y répondre, cinq grandes priorités ressortent : coordonner et soutenir l'interdisciplinarité, renforcer et pérenniser nos capacités d'observations, développer la modélisation et la transition numérique, renforcer les RH, la formation et l'attractivité, et soutenir les initiatives émergentes et les programmes européens et internationaux, notamment en collaborant étroitement avec les pays francophones. Il s'agira donc de poursuivre la modernisation des bases scientifiques en Arctique, dans les subantarctiques et en Antarctique¹² (avec le soutien de l'Allemagne, de l'Italie mais également en recherchant d'autres partenaires internationaux) et d'étudier l'acquisition de nouveaux navires de recherche polaire – le Michel-Rocard à capacité glace d'ici 2029 pour les campagnes en Antarctique Est et le renouvellement à partir de 2032 du Marion-Dufresne, dont la vocation ne se limite pas aux campagnes scientifiques mais inclut une mission essentielle de continuité territoriale et de soutien à la présence française dans les Terres australes et antarctiques françaises. Porté par la Flotte océanographique, le Michel-Rocard sera l'opportunité d'une redynamisation de la recherche océanographique en Antarctique de l'Est en solidifiant notre engagement en tant que promoteur de l'AMP de l'Antarctique de l'Est, et *in fine* en améliorant nos connaissances et notre suivi de l'AMP. Les contributions françaises au sein d'initiatives européennes et internationales sur la base de l'excellence scientifique pourront être poursuivies.

La coordination des programmes de travail sera renforcée afin de développer des programmes de recherche pluridisciplinaires sur le climat, la biodiversité et les géosciences mais aussi les sciences humaines.

La mission de coordination de la recherche polaire confiée au CNRS par le MESRE permettra en particulier de structurer un conseil permanent d'analyse et de stratégie scientifique, d'évaluer les moyens nécessaires et de porter ainsi une voix informée par la science dans la

¹² La rénovation de la station de Dumont d'Urville en Antarctique pour laquelle une coordination interministérielle devra déterminer un projet, estimer son budget et fixer un échéancier de travaux qui ira bien au-delà de 2030.

politique polaire française. Cette stratégie porte déjà ses fruits puisque cette structuration est en préfiguration et montre déjà sa pertinence en organisant la communauté nationale de la recherche antarctique autour du programme *Antarctica InSync* pour aller construire des positions de coordination à l'Europe et à l'Agence Nationale pour la Recherche.

Les engagements pris en 2025 par la France auprès des plus hautes autorités groenlandaises de renforcer notre coopération scientifique et de recherche seront mis en œuvre sans délai.

Pilier économie et innovation

Une économie bleue durable respectueuse des équilibres locaux

Le monde polaire n'est pas à l'écart des bouleversements économiques et des nécessités de la transition écologique et la décarbonation des économies. Les appétits en hydrocarbures et en minerais critiques posent pourtant des risques écologiques accrus dans les milieux polaires. Le développement d'une économie polaire durable dans l'Arctique est essentiel pour la préservation de ces milieux fragiles et le respect des populations autochtones. L'ouverture progressive des routes maritimes accroît les risques de pollution ou d'invasion par des espèces non-natives, et rend plus urgente la décarbonation du transport maritime et l'adoption de mesures de protection de la biodiversité. Enfin, la hausse continue du tourisme polaire n'est pas sans poser des défis aux écosystèmes et la France accentuera ses efforts en vue de l'adoption d'une réglementation la plus contraignante et ambitieuse possible en matière de tourisme antarctique.

La France renforcera ses efforts diplomatiques dans les enceintes européennes, multilatérales, de diplomatie publique mais aussi dans les négociations commerciales afin d'assurer un développement économique respectueux des équilibres écologiques et sociaux de l'Arctique, avec les populations qui l'habitent. La préservation de la ressource halieutique dans les deux régions polaires, notamment à travers une lutte accrue contre la pêche illicite, non déclarée, et non réglementée (pêche INN), fera l'objet d'une attention prioritaire. La France veillera tout particulièrement à ce que les stratégies européennes – Pacte européen pour l'Océan et Politique pour l'Arctique – soient alignées sur ces priorités et en particulier mobilisées pour la mise en œuvre à court terme de l'Accord sur la pêche dans l'océan Arctique central (CAOFA).

Développer l'innovation

Le volet innovation passera par des programmes de recherche et développement (R&D) pour les technologies polaires. Plusieurs pistes seront explorées, telles que les partenariats européens, public-privé pour l'innovation ou la mise en place d'incubateurs dédiés aux start-ups des technologies polaires. Ces développements, et les connaissances qui en découlent, devront, dans la mesure du possible, être partagés entre les différents acteurs.

Gouvernance et coordination institutionnelle

La coordination de l'action publique sur les pôles regroupe de nombreux acteurs, dotés de leurs propres structures de gouvernance pour ce qui est agences et instituts. Toutefois, il est déterminant au regard des lacunes de la mise en œuvre de la Stratégie jusqu'à présent d'associer en un seul lieu les décideurs, qui doit être le comité interministériel pour la mer et les pôles (CIMer-CIPôles), prévu par la stratégie de 2022 mais jamais réuni.

Ce Comité interministériel pour les pôles doit assurer le pilotage stratégique au plus haut niveau, associant une fois l'an l'ensemble des ministres compétents. L'Ambassadeur chargé des pôles et de l'Océan, assurera, aux côtés du SG Mer, la préparation du CIPôles et l'exécution des décisions qui y sont prises. Une task-force « La France polaire » réunira mensuellement les départements ministériels concernés¹³ et les responsables des établissements¹⁴, en y associant la société civile¹⁵. La tenue du premier CIMer-CIPôles devra se tenir impérativement au printemps 2026.

Le rôle de l'Ambassadeur pour les Pôles et l'Océan demeure essentiel pour une coordination efficace de l'action diplomatique.

Un Groupement de Recherche polaire associant les principaux centres de recherche polaire et rattaché à l'IPEV, pilotera, sous l'égide du CNRS, le renforcement de l'expertise et l'évaluation des programmes. La Coordination de la Recherche Polaire Française (CRPF), associant les principales parties prenantes et placé sous la coordination du CNRS, pilotera le renforcement des capacités de recherche françaises sur les pôles. Cet organe devra veiller à ce que la France soit représentée dans l'ensemble des grands programmes de recherche polaire internationaux, et que l'expertise européenne et internationale nourrisse à son tour la recherche nationale.

¹³ Ministère de la Transition écologique et de la biodiversité, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère des Armées, Ministère des Outre-Mer.

¹⁴ CNRS, Ifremer/IPEV, TAAF, MNHN, CEA, CNES, SHOM.

¹⁵ Le Comité France Océan pourrait s'occuper d'organiser cette participation et de ces contributions.

Conclusion et synthèse

La *Stratégie polaire à l'horizon 2030*, suivie par la *Prospective polaire (2025-2035)* et par la *Stratégie de défense pour l'Arctique (2025)*, ont marqué un tournant décisif dans la redynamisation de la présence française dans les régions polaires. Ces trois instruments ont mis fin au « décrochage » français, tant sur le plan de l'ambition que sur celui des moyens et de la gouvernance intégrée. **Le soutien remarquable apporté par la représentation nationale à cette stratégie, appuyée par un consensus large et trans-partisan, mérite d'être souligné.**

La présente *Stratégie polaire actualisée pour 2026-2030* s'inscrit dans cette dynamique de reconsolidation. Elle positionne la France comme une puissance polaire responsable, innovante et contributrice à la stabilité internationale. Cette stratégie réaffirme une ambition : **faire de la France une grande puissance polaire au service de la paix, de la science et de la protection des écosystèmes de la cryosphère.**

L'approche bipolaire retenue – Arctique et Antarctique –, singulière à l'échelle mondiale par sa dimension « cryosphère », permet de percevoir les similitudes fortes entre les deux pôles sans perdre de vue les spécificités de l'un ou l'autre ou d'ignorer la situation des glaciers.

Le bouleversement géopolitique majeur qu'a constitué l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 a parachevé la militarisation partielle de l'Arctique, la course aux ressources et la polarisation OTAN-Russie, dans un contexte de compétition stratégique pour ces espaces. Quant aux États-Unis, ils abordent désormais l'Arctique sous un double prisme : celui du rendement économique et celui de la compétition de puissance, y compris en voulant annexer le territoire groenlandais.

Ces changements, ainsi que les leçons de la mise en œuvre de la première *Stratégie polaire* imposaient d'en redessiner les grands axes.

La France s'engage à :

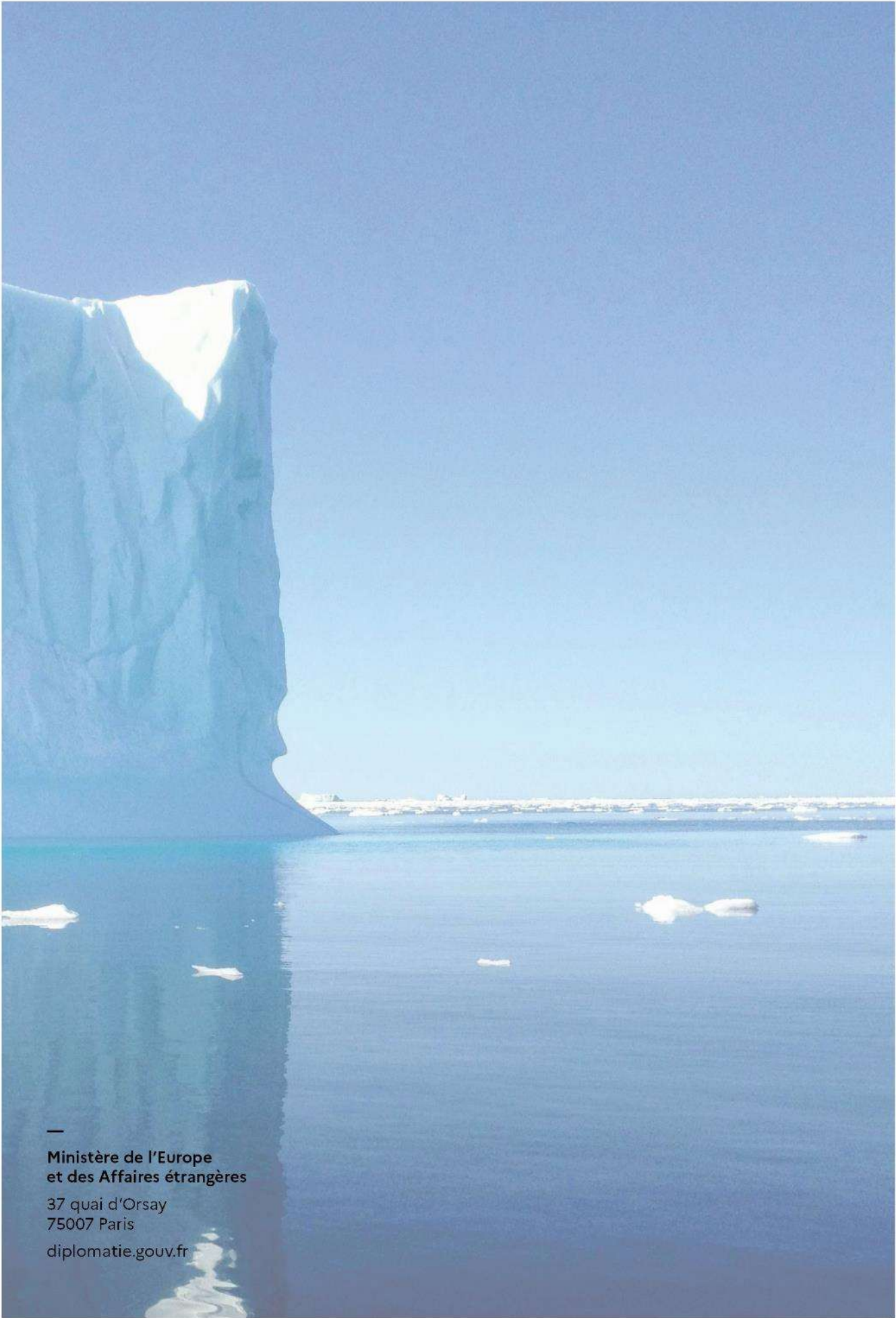
- Contribuer à garantir la stabilité régionale, en participant activement à la défense et à la sécurité collectives de ses Alliés, tout en préservant sa liberté d'action et sa souveraineté de décision.
- Redevenir un leader mondial de la recherche polaire, en mobilisant des financements pérennes, une gouvernance scientifique unifiée et des infrastructures adaptées aux défis climatiques et technologiques.
- Entraîner l'Union européenne, ses membres et les autres nations européennes dans une vision polaire partagée, forte et ambitieuse tant sur le plan stratégique qu'en terme scientifique.

- Préserver la soutenabilité environnementale des milieux polaires, en cohérence avec la diplomatie climatique française, à travers la protection des écosystèmes, la régulation de l'exploitation des ressources et le développement d'une économie bleue durable.

La mise en œuvre de cette stratégie exige un engagement politique renouvelé, des moyens adaptés et une coordination exemplaire entre tous les acteurs concernés. Ceci passera par le développement d'une feuille de route détaillant autant que possible les moyens financiers et humains nécessaires, les besoins en matière d'infrastructures, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, qui devra être validée par le prochain CIMER-CIPôles. Elle sera assortie d'indicateurs de performance et de résultats. Les risques et facteurs d'échec seront évalués lors de chaque CIMER-CIPôles afin de permettre l'élaboration et la mise en place de mesures d'atténuation de ces risques pour la pleine mise en œuvre de cette stratégie urgente et nécessaire.

Documents de référence

- La [Stratégie polaire 2022-2030 « Équilibrer les extrêmes »](#)
- [L'Appel de Paris pour les glaciers et les pôles](#) (*One Planet Polar Summit*, 8-10 novembre 2023)
- Le [rapport scientifique du One Planet Polar Summit](#) (novembre 2023)
- La [résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant adoption de la Décennie d'Action pour les sciences de la cryosphère](#) (août 2024)
- La [stratégie de Défense de l'Arctique](#), ministère des Armées (juin 2025)
- La [Prospective Polaire, 2025-2035](#), CNRS (juin 2025)



**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

37 quai d'Orsay
75007 Paris

diplomatie.gouv.fr